BÉGARD
dynamique & solidaire

Mairie de Bégard
Rue de la Résistance
BP4 22140 Bégard
SG/RM 81-06/26
02 96 45 20 19
mairie@begard.bzh
www.begard.bzh

Bégard, le - 2 JUIL. 2026

ARRÊTÉ PORTANT PERMISSION DE VOIRIE
ET AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX

Le maire de Bégard,
Vu le code de la route,
Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-5 et R 2213-1 du Code général des collectivités territoriales,
Considérant que du 29/06/2026 au 31/12/2026, des travaux pour la création du réseau de fibre optique, sur une partie du domaine communal, vont être réalisés à la demande de l'entreprise AXIONE, pour le compte de MEGALIS.
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :
Du 29/06/2026 au 31/12/2026, il est donné Autorisation d'Entreprendre les Travaux pour la mise en place du réseau souterrain et aérien de fibre optique sur le domaine communal suivant :
Nom de rues :
- AN DRINDED (T2),
- RUE KERVERZIOU (T3)

ARTICLE 2 :
Une permission de voirie est délivrée à l'entreprise AXIONE pour le compte de MEGALIS pour l'établissement du réseau fibre optique sur le domaine public et son entretien. La présente autorisation est valable pour 20 ans à compter de la date donnée pour le commencement de son exécution.

ARTICLE 3 :
Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Bégard,
- Monsieur le Commandant du centre de secours et d'incendie de Bégard,
- Guingamp-Paimpol Agglomération,
- L'entreprise Axione.

Le maire
Gildas HERVÉ

MAIRIE DE BÉGARD 22140 (Côtes-d'Armor)